

SCANI

Association loi 1901

16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

Assemblée générale constitutive

Le 22 janvier 2016 à 21h, les fondateurs de l'association SCANI se sont réunis en assemblée générale. Étaient présents : Christophe Daniel, Gwenaël Adine, Alfred Urban, Pascal Hérard, Bruno Spiquel et Jérôme Louis.

Pascal Hérard est désignée président de séance. Bruno Spiquel assure le rôle de secrétaire.

Ordre du jour :

1. Présentation du projet d'association
2. Présentation du projet de transformation en société coopérative
3. Lecture, discussion et adoption des statuts
4. Désignation des membres initiaux du conseil d'administration
5. Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Après avoir présenté le projet d'association, les statuts et le projet de transformation en société coopérative, le président de séance met aux voix 4 résolutions :

1ère résolution :

L'assemblée générale approuve sans réserve les statuts de l'association qui sont signés par l'ensemble des membres présents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2e résolution :

L'assemblée désigne Christophe Daniel, Pascal Hérard, Bruno Spiquel et Alfred Urban en qualité de membres du conseil d'administration. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^e résolution :

L'assemblée décide de maintenir, comme prévu dans le projet de statuts de la société coopérative, une stricte séparation entre les pouvoirs et les revenus. Il est donc décidé que toute personne membre du conseil d'administration devra présenter sa démission avant de pouvoir prétendre à une activité rémunératrice au sein de l'association à quelque titre que ce soit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^e résolution :

L'assemblée générale donne pouvoir aux membres du conseil d'administration aux fins d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'assemblée constitutive, signé par tous les membres présents.

Fait à Migennes le 22 janvier 2016.